

221C3136
FR0004050300-FS0910

16 novembre 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

GROUPE OPEN
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 novembre 2021, la société par actions simplifiée Amiral Gestion¹ (103 rue de Grenelle, 75007 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 12 novembre 2021, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société GROUPE OPEN et détenir, pour le compte desdits fonds, 803 092 actions GROUPE OPEN² représentant autant de droits de vote, soit 9,94% du capital et 9,84% des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions GROUPE OPEN sur le marché.

¹ Contrôlée par M. Julien Lepage. La société Amiral Gestion déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

² Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 101 123 actions GROUPE OPEN pour le compte de fonds (non prises en compte dans la détention visée au 1^{er} alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.

³ Sur la base d'un capital composé de 8 079 823 actions représentant 8 160 973 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.